



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CSAL du 19 janvier 2024

Ce Comité Social d'Administration Local (CSAL) s'est tenu en mixte (présentiel+visio) sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, M. Claude GIRAULT.

Le syndicat CGT était absent pour boycott.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont lu une déclaration liminaire que [vous retrouverez ici](#).

1) Approbation du PV du CSAL du 22/09/23 :

Approuvé à l'unanimité

2) Adoption du règlement intérieur (*pour avis*) :

Conformément au décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, la mise en place des CSA au 1er janvier 2023 s'accompagne de l'adoption de nouveaux règlements intérieurs (RI) venant définir les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance.

un RI type a d'abord été élaboré puis adopté par la DGAFP en conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE), avant d'être décliné au niveau ministériel et au niveau du réseau de la DGFIP.

Les modalités de fonctionnement des comités sociaux et des formations spécialisées (FS), qui ne peuvent être inscrites dans le RI, feront l'objet de précisions dans la circulaire de fonctionnement des CSAL et des formations spécialisées de la DGFIP, dont le projet fera l'objet d'échanges avec les organisations syndicales au niveau du CSAR. La diffusion de cette circulaire aux directions locales est prévue au cours du 1er semestre 2024.

Pour la DDFIP du Pas-de-Calais, les propositions de chaque OS de la Formation spécialisée ont été recueillies sous la forme d'avis écrits suite à la présentation du projet de règlement intérieur lors de la réunion du 13 novembre 2023.

Le règlement intérieur a alors été présenté pour adoption lors de ce CSAL du 19 janvier.

Après des débats sur l'éventuel prise en compte des demandes de modifications des organisations syndicales, le RI a été soumis au vote.

Le président ayant refusé nos modifications au motif qu'il s'agissait principalement de modifications devant être validées au niveau national, et n'ayant pris certaines que dans une fiche de « bonnes pratiques » non pérenne, l'ensemble des OS présentes ont voté CONTRE ce projet.

3) Ponts naturels 2024 (*pour avis*) :

La direction a proposé 3 options :

1) Pont naturel 2024 : uniquement le vendredi 16 août

Tous les postes et services du département seront donc fermés le 16 août mais ouverts le 10 mai.

2) Ponts naturels 2024 : vendredi 10 mai (sauf pour les SIP et le Centre de contact) et vendredi 16 août

Les services, hormis pour les SIP et le centre de Contact de Lens, seront fermés le 10 mai. Et tous les services fermés le 16 août.

3) Ponts naturels 2024 : vendredi 10 mai et vendredi 16 août avec compensation

Fermetures de tous les services le 10 mai et le 16 août, y compris les SIP et le centre de contact de Lens. Mais, afin de préserver le service rendu à l'utilisateur lors de la campagne déclarative, les SIP seront exceptionnellement ouverts les après-midis des lundi 6 mai, mardi 7 mai, lundi 13 mai et mardi 14 mai. L'accueil physique des usagers au cours de ces 4 après-midis s'effectuera avec ou sans rendez-vous. Ces ouvertures exceptionnelles feront l'objet d'un plan de communication adapté.

Rejoignez **FORCE OUVRIÈRE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Après avoir étudié les trois possibilités, FO a fait remarqué au Président que la trésorerie Amendes et les SGC qui tiennent la caisse seraient eux aussi impactés par ces ouvertures supplémentaires ! La direction a écouté nos observations et a en conséquence modifié la 3^e solution en acceptant de n'ouvrir les services au public que les après-midi des mardi 7 mai et lundi 13 mai. C'est un moindre mal mais il est à noter que des directions ont accepté les deux journées ! Notre direction a avoué à demi-mot qu'il n'y aurait que peu de fréquentation lors de ces demi-journées et rappelons également que les écoles seront fermées ces jours là ! Nous doutons fortement que les parents se déplaceront avec leurs enfants sur nos sites ...

VOTE PROPOSITION N°1 :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (BOYCOTT)			absent
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

VOTE PROPOSITION N°2 :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (BOYCOTT)			absent
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

VOTE PROPOSITION N°3 :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)		X	
CGT (BOYCOTT)			absent
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFiP 62** ont voté **POUR** cette 3^{ème} proposition afin de pénaliser au minimum les agents, et que les ponts des 10 mai et 16 août soient accordés à tous. La compensation sur deux demi-journées nous a paru raisonnable. Nous avons posé la question du télétravail pour les 7 et 13 mai et le directeur a indiqué qu'il n'y aurait pas de consignes particulières, que les chefs de service géreront leur service comme ils l'entendent notamment dans les SIP fortement sollicités en cette période de campagne déclarative.

Pour 2024, les services du Pas-de-Calais seront donc fermés au public les vendredi 10 mai et 16 août, les agents ne travaillant pas ces jours-là. Une compensation pour l'accueil a été validée et le public pourra se rendre, avec ou sans rdv, dans nos services le mardi 7 mai et le lundi 13 mai, de 13h30 à 15h30, en plus des horaires d'ouverture habituels. La journée d'autorisation exceptionnelle (AAE), prévue par l'instruction générale harmonisée relative aux temps de travail des agents de la DGFiP, sera positionnée en priorité sur le premier des « ponts naturels », soit le 10 mai.

Pour autant si quelques départements ont accordé le pont naturel, dans la majorité d'entre eux les directions locales maintiennent dans les CSAL une position de refus. Vous trouverez [ici le courrier adressé par Olivier Brunelle](#), secrétaire général FO-DGFiP, au Directeur Général par intérim pour lui demander à nouveau d'accorder le pont naturel du 10 mai à tous les agents de la DGFiP.

4) Evolution des emplois au regard du PLF 2024 (pour avis) :

Vous retrouverez ci-dessous le récapitulatif des emplois supprimés et transférés prévus à la DDFIP 62.

Attention ceux-ci ne sont pas encore validés. Des modifications pourraient intervenir lors de la reconvoication du CSAL qui aura lieu le 02 février.

L'évolution quantitative nationale :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suppressions d'emploi	-2130	-1500	-1800	-1600	-850	-200
Transferts d'emploi	+40	+69	+8	+245	+166	+348

Répartition des suppressions d'emploi par catégories dans le Pas-de-Calais :

	AFIPA	IP	ID HC	ID CN	A	B	B Géomètres	C	Total
Evolution nette du TAGERFIP 2024	0	0	-3	0	+1	-4	-2	-6	-14

La DDFIP 62 a utilisé 4 règles pour la déclinaison locale :

- le contrôle fiscal et la trésorerie amendes sont préservés ;
- sécurisation des opérations NRP 2023 ;
- suppressions fléchées de deux géomètres ;
- utilisation de la « méthode rénovée » (outil comparant les charges et les emplois) pour 5 types de service (SIP, SGC, SIE, SPFE et trésoreries hospitalières)

SUPPRESSIONS ET IMPLANTATIONS D'EMPLOIS (hors transferts internes ou externes)

-14	IP	ID HC	ID CN	A	B	B géomètres	C
DIRECTION			-1		-2		-1
CDL			-1	+1 <i>CDL 7 Vallées</i>			
PED				-1			
EDR							-2
IMMEUBLE HENIN BT							-1
PCE BRUAY-LA-BUISSIÈRE		-1	+1				
PELP ARRAS					+1		
PELH ARRAS					+1		+1
PELH SAINT OMER					+1		
PTGC BETHUNE						-1	
PTGC SAINT OMER						-1	
SIP SAINT POL/TERNOISE							-1
SIP LENS					-1		
SFF-E ARRAS							-1
SPF-E BETHUNE					-1		
SPF-E BOULOGNE/MER					-1		
PRS ARRAS					-1		
SGC BETHUNE		-1	+1				
SGC LENS			-1	+1			
SGC LILLERS							-1
SGC MONTREUIL/MER		-1	+1				
Paierie Départementale					-1		

TRANSFERTS D'EMPLOIS :

Deux types de redéploiements sont proposés :

- Des transferts d'emplois entre différents services sont proposés afin de faire correspondre les emplois aux grades des agents occupant effectivement les postes.
Ces redéploiements concernent :
 - > pour les catégories B et C : la Direction et le SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise ;
 - > pour la catégorie A+ : la Direction et les CDL
- Des transferts d'emplois entre antennes du SDIF afin d'homogénéiser les grades entre les PELH et renforcer le pôle de Boulogne : transfert d'un emploi de C du PELH de Saint-Omer (5B et 7C dans cette antenne) vers le PELH de Boulogne-sur-Mer (6B et 3C dans cette antenne).

Transfert d'emplois entre services – catégories B et C

Service	Emplois B	Emplois C
Direction	- 3	+3
SGC Saint-Pol-sur-Ternoise	+3	-3
SDIF – PELH Saint-Omer	0	-1
SDIF – PELH Boulogne-sur-Mer	0	+1

Transfert d'emplois entre services – catégorie A+

Service	IP	Idiv Hc	Idiv CN
Direction	+3	-1	-2
CDL	-3	+1	+2

SITUATION DES EMPLOIS PAR SERVICES APRÈS CSAL :

		A+	A	B	C
DIRECTION	ÉQUIPE DE DIRECTION	35	44	46	7
	AUDIT	6	1	0	0
	CDL	16	6	0	0
	PED	0	8	0	0
	CSRH	1	2	25	10
	SERVICES COMMUNS	0	0	0	6
	GARDIEN CONCIERGE	0	0	0	1
	ENTRETIEN	0	0	0	3
EDR		0	4	24	5
IMMEUBLES		0	0	2	18
CENTRE DE CONTACT LENS		1	3	15	31
PNCD BETHUNE		2	12	24	2
BCR	BCR ARRAS	1	1	3	1
	BCR BOULOGNE SUR MER	0	1	3	0
BDV	BDV ARRAS	1	9	0	0
	BDV BRUAY	1	11	0	0
	BDV BOULOGNE	1	7	0	0
	BDV CALAIS (antenne de Boulogne)	0	4	0	0

PCE	PCE ARRAS	1	9	0	0
	PCE BRUAY-LA-BUISSIÈRE	1	3	0	0
	PCE LENS (antenne de Bruay)	0	4	3	0
	PCE BOULOGNE	1	5	1	0
	PCE CALAIS (antenne de Boulogne)	0	1	2	0
PCRP	PCRP ARRAS	1	5	8	0
	PCRP BOULOGNE	1	4	2	0
	PCRP MONTREUIL	0	1	5	0
	PCRP BRUAY	1	1	3	0
	PCRP SAINT OMER	0	1	5	0
PELP ARRAS		1	3	4	2
PELH	PELH ARRAS	1	1	5	2
	PELH BOULOGNE	0	1	6	4
	PELH LENS	0	1	6	5
	PELH SAINT OMER	1	1	6	6
PTGC	PTGC ARRAS	0	1	5	1
	PTGC BETHUNE	0	1	6	2
	PTGC BOULOGNE	0	1	3	2
	PTGC CALAIS	0	0	1	0
	PTGC MONTREUIL	0	0	2	0
	PTGC SAINT OMER	0	0	2	0
	PTGC SAINT POL	0	0	1	0
SIP	SIP ARRAS	2	1	9	18
	SIP SAINT POL (antenne d'Arras)	0	1	4	3
	SIP BETHUNE	1	2	4	14
	SIP BOULOGNE	1	2	7	17
	SIP BRUAY	1	1	6	7
	SIP CALAIS	1	2	7	16
	SIP HENIN BT	1	1	6	13
	SIP LENS	2	2	13	24
	SIP LILLERS	1	1	4	5
	SIP MONTREUIL	1	2	7	9
	SIP SAINT OMER	1	1	5	10
SIE	SIE ARRAS	1	2	19	4
	SIE BETHUNE	1	2	19	2
	SIE BOULOGNE	1	2	10	3
	SIE CALAIS	1	1	8	3
	SIE LENS	1	2	15	6
	SIE MONTREUIL (antenne de Boulogne)	0	1	11	1
	SIE SAINT OMER (antenne de Calais)	0	1	8	2
SPFE	SFF-E ARRAS	1	2	15	3
	SPF-E BETHUNE	1	2	17	2
	SPF-E BOULOGNE/MER	1	2	20	7

PRS ARRAS		1	2	6	1
TRES ARRAS AMENDES		1	1	5	4
TRESORERIES HOSPITALIERES	TRES HOSP ARRAS	1	2	7	3
	TRES HOSP LENS	1	2	6	6
	TRES HOSP BOULOGNE	1	1	6	4
	TRES HOSP CALAIS	1	1	4	3
SGC	SGC ARRAS	1	3	13	2
	SGC BAPAUME	1	1	4	2
	SGC BETHUNE	2	3	19	15
	SGC BOULOGNE	1	3	13	4
	SGC BRUAY	1	1	5	3
	SGC CALAIS	1	3	12	7
	SGC FRUGES	1	0	2	3
	SGC HENIN BT	1	2	5	6
	SGC LENS	1	3	13	9
	SGC LILLERS	1	1	6	2
	SGC SAINT VENANT (antenne de Lillers)	0	1	2	2
	SGC MONTREUIL/MER	2	3	14	10
	SGC SAINT OMER	2	3	14	8
	SGC SAINT POL	1	2	11	5
Paierie Départementale		2	3	12	11
TOTAL DDFIP 62		118	231	611	387
		1347			

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (ABSENTS)			absent
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Commentaires FO : Vos élus FO-DGFIP 62 ont voté CONTRE au motif qu'ils sont foncièrement opposés aux suppressions d'emplois, c'est sans équivoque.

Pour autant nous ne sommes pas partisans de la chaise vide et attachés à un dialogue social de qualité.

ATTENTION : une reconvoction sera effectuée suite au vote unanime des organisations présentes contre le projet. Des modifications pourraient intervenir.

ATTENTION APPELEE
LES DOSSIERS RETRAITE DOIVENT ÊTRE TRANSMIS A LA DIRECTION
AVANT FIN MARS POUR QUE LES VACANCES DE POSTES SOIENT PRISES EN COMPTE
POUR LE MOUVEMENT DE SEPTEMBRE

N'hésitez pas à réagir et nous donner votre retour !

Les élus **FO-DGFIP 62** :

Titulaires : Justine KORKUT, Michaël MILLOT, Coralie VINCENT, Christine COLLIER-LEFRANC

Suppléants : Gautier LEDOUX, Valérie CADET, Jacques REGNIER, Sandrine BONET

Section FO DGFIP 62

fo.ddfip62@dgifip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgifip-sd.fr/062/

site national : www.fo-dgifip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : **Section FO DGFIP 62 - DDFIP**

NOM : ----- PRENOM : -----

GRADE : ----- Echelon : ----- Indice : -----

AFFECTATION : -----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : ----- le -----
(signature)

→ **crédit d'impôt** sur la cotisation syndicale à hauteur de **66%** de son montant
[arèmes A, B, C](#)

Permanence syndicale ☎ **06.04.40.51.41**

INDEMNITAIRE, PROMOTIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL



L'observatoire interne 2024 se déroule du 16 janvier au 10 février 2024.

Chacun a reçu un lien personnel sur sa messagerie pour y répondre.

Comme la DG l'a écrit le 18 janvier sur Ulysse et notre Directeur régional sur Ulysse 62 : « Allez, on se dit tout! ». Eh bien, chiche !



Si la DG souhaite pouvoir afficher une participation massive, **FO DGFIP encourage tous les agents à y répondre en nombre...mais pas pour les mêmes raisons, vous sous en doutez !**